

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021

Date convocation : 20 Février 2021

Présents : Laurent BERNARD - Léa BOYER - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU - Thérèse POYET

Excusée : Agnès MARION

Secrétaire de séance : Martine MARION

En mémoire de Claudine GASTINEAU, conseillère municipale décédée le 04 janvier 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Le compte rendu de la séance du vendredi 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne pour les travaux mise en sécurité de la toiture de l'église.

Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

- Budget Commune : excédent de 49 706.92 €uros en fonctionnement après affectation de 46 545.01 €uros en investissement.
- Budget Assainissement : excédent de 8 124.61 en fonctionnement et de 14 388.81 en investissement
- Budget Eau : fusion du budget eau et assainissement au 01.01.2021
Excédent de fonctionnement de 52 421.57 € + 8 124.61 €uros en fonctionnement repris de l'Assainissement soit 60 546.18 €uros
Excédent d'investissement de 6 447.34 € + 14 388.81 €uros repris de l'Assainissement soit 20 836.15 €uros.
- Budget Lotissement : excédent de financement total de 657.54 €uros.

Remplacement des chaînes à neige : demande de subvention

Avis favorable du Conseil pour solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour le remplacement des chaînes à neige (roues arrières du tracteur de déneigement).

Dépense totale de 4 500.00 €uros HT avec une subvention de 80 % plafonné à 1 000 €uros.

Achat d'une épareuse

Avis favorable du Conseil pour l'acquisition d'une épareuse de marque Rousseau d'un montant de 20 500.00 €uros HT soit 24 600.00 €uros TTC auprès des Etablissements FAURE AGRICULTURE à BOURG-LASTIC.

Suppression de la régie communale

Accord du Conseil pour supprimer la régie de recettes auprès du secrétariat de la mairie servant à encaisser les produits des loyers du meublé de vacances et de la location de la salle des fêtes.

Un terminal bancaire s'avère obligatoire et les frais engendrés pour cet équipement seraient trop importants par rapport aux recettes attendues.

◦ Mise en place du prélèvement à l'échéance

Le Conseil décide de mettre en place le prélèvement à l'échéance pour les factures relatives aux loyers, à la cantine, à l'eau et à l'assainissement pour les débiteurs qui le souhaiteraient.

Demande d'acquisition de terrain du domaine public

Avis favorable du Conseil à la demande de Madame et Monsieur Alain GUITTARD pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 500 m² du domaine public, située au lieu-dit Les Auberts qui leur permettra une aisance devant leur maison d'habitation.

Une enquête publique sera diligentée.

Délibération DE-2019-066 du 14 décembre 2019 : précision de l'unité de mesure

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'unité de mesure correspondant au prix de vente indiqué dans la délibération du 14 décembre 2019 n'a pas été précisée. L'unité de mesure étant indispensable pour fixer le prix de vente du terrain, il convient donc d'annuler et de remplacer la délibération DE_2019_066 par une nouvelle qui précisera l'unité de mesure à savoir 3.80 €uros le m².

BONUS RELANCE : travaux de mise en sécurité de la toiture de l'église

Avis favorable du Conseil pour solliciter une subvention dans le cadre du BONUS-RELANCE de la région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 50 % pour les travaux de mise en sécurité de la toiture de l'église.

Devis établi par l'entreprise NAILLER pour un montant de 11 014.09 €uros HT soit 13 216.91 €uros TTC.

Questions diverses

- Orientations budgétaires 2021
 - Diagnostic réseau d'alimentation en eau potable
 - Etude préalable à la construction d'une nouvelle station d'épuration
 - Remplacement des fenêtres et portes du bâtiment mairie/école/salle polyvalente
 - Travaux de mise en sécurité de la toiture de l'église
 - Achat d'une épareuse
 - Travaux de réhabilitation du captage : comblement des ravines d'érosion et remise en état dans le cadre de l'appel à projet biodiversité du plan de relance en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
 - Deuxième tranche du programme de voirie 2020/2021 : chemin de Labout et chemin du Mazet de Caux.

- Avis défavorable à l'adhésion à l'Association Femmes Elues du Puy-de-Dôme.

- Point sur les règles en matière de déneigement : chaque propriétaire est responsable de son trottoir, de l'accès à son entrée ou son garage.
Aucune obligation légale ne contraint le maire à intervenir sur les chemins privés non ouverts à la circulation publique. Ce sont les propriétaires qui sont responsables du déneigement de ces voies.

Affiché le 13 mars 2021

Le Maire,

Laurent BERNARD.

